

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

DATE DE LA CONVOCATION      L'an Deux Mille vingt deux      et le 10 février      à 19 heures 30  
04/02/2022

DATE D’AFFICHAGE  
04/02/2022

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents :      Antoine Huynh, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Clarence Appell, Benjamin Bou Aziz, Brigitte Simon, Sandra Fiorèse, Joseph Bracco, Patrick Bastien, Fabrice Mermin.

Absents représentés :      Nathalie Jacquier (pouvoir à Brigitte Simon), Frédéric Thomas (pouvoir à Antoine Huynh)

Absents et excusés :      Jean-Christophe Eichenlaub, Cyril Durand

### **DELIBERATION N°2 : Approbation du compte administratif 2021**

Le compte administratif est le document retraçant les dépenses et recettes de l'année écoulée.  
Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 696 068.37 €  
Recettes : 842 549.33 €

Soit un excédent de fonctionnement : 146 480.96 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 433 600.28 €  
Recettes : 441 118.18 €

Soit un excédent d'investissement : 7 517.90 €

**Excédent total : 153 998.86 €**

M. le Maire précise que le compte administratif est consultable en mairie par toute personne qui le souhaite.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Clarence Appell, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, procède au vote du Compte administratif.

Le conseil municipal, après le retrait de M. le Maire et après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

Fait à le MONTCEL, le 10 février 2022

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 073-217301647-20220210-20220210DELIB\_2-DE



Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 073-217301647-20220210-20220210DELIB\_2-DE



Le Maire,  
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,  
Le Maire  
Transmis en préfecture, le 14 février 2022  
Publié, le 14 février 2022

